



Objet : eau pluviale

Monsieur Marcel LE MOIGNE

Maire d'Ault

Ault le 23 octobre 2025

Monsieur le Maire,

L'association Ault Environnement se préoccupe depuis longtemps de l'enjeu de la gestion des eaux pluviales par rapport à l'érosion de la falaise, aux coulées de boue dans le centre bourg et à l'inondation de certaines maisons, sans parler de la pollution de la mer et de la dégradation des terres agricoles censées nous nourrir durablement.

Ault Environnement a exprimé un avis sur les travaux prévus en 2025-2026, lors de l'enquête publique de janvier 2025, tout en regrettant qu'il n'y ait pas eu de concertation préalable. Le projet est sous la responsabilité du SIVOM d'Ault mais, comme nous l'avons compris, c'est la municipalité qui paie et qui décide. Vous avez bien voulu participer à la réunion publique organisée par Ault Environnement le 12 avril 2025 (compte-rendu ci-joint). Les questions que nous y avons traitées sont récapitulées ci-après.

Je m'adresse aujourd'hui à vous au nom du conseil d'administration qui a souhaité le 29 août 2025 obtenir des réponses à nos propositions et à nos demandes formulées depuis longtemps, au moment où commencent des travaux sur le plateau agricole. Je fais copie de cette lettre au SIVOM.

- . Demande de communication du Schéma de Gestion des Eaux pluviales qui exprime la stratégie globale.

- . Demande de communication du mémoire en réponse du SIVOM à l'enquête publique (annexe 6 du rapport de la commissaire enquêtrice datée du 25 février 2025, non disponible sur internet).

- . Demande de calendrier des travaux d'hydraulique douce ayant fait l'objet de l'enquête publique et autorisés par l'arrêté du préfet de la Somme du 4 août 2025.

- . Proposition de renforcer la protection de la route de Saint-Quentin-Lamotte, côté sud-ouest en raison des abondants déversements du champ dans le fossé dont nous avons fourni des photos : plantation de la haie sur un merlon positionné entre le champ et la bande enherbée.

- . Demande de compléter le projet sur le Mont aux Cailloux par la haie préconisée depuis 2003 par SOMEA en s'appuyant sur la propriété du CCAS ou de la commune.

- . Demande d'avancer sur le projet de chemin d'accès piéton au camping pour y réaliser des protections de la cavée verte dont les glissements de terrain de cette année montrent l'absolue nécessité : délimitation suffisamment large de l'emplacement réservé pour équipement public dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal pour pouvoir réaliser une haie sur merlon et une bande enherbée protégeant le futur chemin et le talus en aval.

- . Demande de concertation sur les actions de sensibilisation et de contrainte pour faire évoluer les pratiques agricoles dans le sens d'une meilleure infiltration de l'eau et d'une moindre érosion.

- . Demande de communication du projet d'aménagement de la rue de la Terrasse en ce qui concerne la gestion de l'eau pluviale vers la rue de la Pêche depuis cette rue et les rues Léveillé et de Paris et du calendrier des travaux.

- . Demande de programmation de travaux pour déconnecter l'eau pluviale de la rue de Saint-Valéry de l'égout d'eau usée de la rue Firmin Girard.

- . Demande de diagnostic partagé sur les fragilités de la casquette boulevard Michel Couillet et ses faiblesses dans l'imperméabilisation de la crête de la falaise. Demande de concertation sur le contenu et le calendrier d'une étude sur l'entretien, le confortement et les mesures de protection de la casquette.



. Demande de rapports du délégataire chargé de la gestion du réseau d'assainissement donnant l'état des contrôles de conformité des évacuations d'eau pluviale vers le réseau d'eau pluviale ou le caniveau : situation la plus récente, évolution depuis 2020. Demande d'organisation de la fourniture d'attestations de conformité aux propriétaires. Demande d'information et d'incitation des habitants à la récupération et la réutilisation d'eau pluviale.

. Demande de concertation sur un calendrier de traitement du cas du sous-bassin versant d'Onival : rue Dalhausen, rue du Moulin-rue de Saint-Valery, ...

. Demande de concertation sur une programmation de travaux de modification des avaloirs inadaptés.

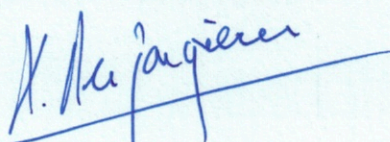
. Demande de correction de la malfaçon dans la gestion de l'eau pluviale sur le passage piétons de la rue d'Eu en face de l'impasse Leinel.

Nous souhaitons par ailleurs avancer avec vous et les Aultois sur le traitement végétal des trottoirs et la désimperméabilisation de certains espaces urbains.

Nous sommes à votre disposition pour préciser certaines demandes si nécessaire et pour avancer dans un dialogue serein et constructif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Le président d'Ault Environnement



Xavier Desjonquères

Pièce jointe : compte-rendu de la réunion publique du 12 avril 2025